Votre profil... qualités recherchées...



Conditions d'admission

La réussite pour le titulaire du BTS « Notariat » s'appuie sur des compétences générales et professionnelles :

- Capacité d'analyse et de synthèse, capacité d'organisation, compréhension de l'environnement professionnel et juridique, maîtrise de la communication écrite et orale, capacité de négociation
- Sens de l'écoute, rigueur intellectuelle, discrétion, esprit d'équipe, sens de l'initiative, sensibilité aux règles de la déontologie
- Mobilité (les Offices sont répartis dans toute l'Académie de Grenoble)
- ⇒ Etre titulaire d'un baccalauréat (toutes séries)
- Admission sur dossier
- Dépôt des candidatures avant le 20 mars 2009 sur http://www.admission-postbac.fr/

Poursuite d'études



- ⇒ Possibilité de poursuite d'études :
 - BAC+3 dans le cadre de la licence professionnelle « Métiers du Notariat »
 - BAC+4 et BAC+5 dans le cadre de Masters Droit Notarial
- Possibilité de poursuite d'études dans un Institut des Métiers du Notariat pour devenir Clerc de notaire

Enseignements et épreuves d'examens	Première année	Deuxième année	Examen national BTS NOTARIAT		
	Horaire hebdomadaire cours + (TD)	Horaire hebdomadaire cours + (TD)	forme	coefficient	durée
E.1. Culture générale et expression	1 +(2)	1 +(2)	Écrite	3	4 H
E.2. Langue vivante étrangère	2+(1)	2+(1)	Écrite	2	2
E.3. Environnement économique et managérial du notariat	2÷(1)	2+(1)	Écrite	3	3
E.4. Droit général et droit notarial	6+(2)	6+(2)	Écrite	4	4
E.5. Techniques notariales (étude de cas)	6+(4)	6+(4)	Écrite	6	5
E.6. Conduite et présentation d'activités professionnelles	(3)	(3)	Orale (CCF)	3	40 mn
E.F.1. Langue vivante étrangère 2 (facultative)	2	2	Orale		20

Pour nous contacter...



BTS NOTARIAT Lycée Marlioz BP 251 - 73102 AIX-LES-BAINS @ce.0730003g@ac-grenoble.fr